

Le 8 mars 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0062

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 février et visant à obtenir :

« tout dossier, document, présentation, analyse, scénario, dossier d'affaire, analyse de rentabilité, calculs de couts de production, coûts par mégawatt-heure, analyse de risque, analyse sur l'acceptabilité sociale, se rapportant aux contrats octroyés aux Projets éoliens Des Neiges de Boralex, incluant le projet des Neiges Sud. »

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint des documents faisant l'objet d'une partie de votre demande concernant la démarche de consultation publique et l'annonce de ces projets éoliens.

Nous vous invitons également à prendre connaissance de l'information suivante :

- notre page Web sur le projet de raccordements des parcs éoliens des Neiges accessible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/projets/raccordements-des-neiges/> où vous pourrez vous abonner à notre bulletin en lien avec ce projet afin d'être informé de l'avancement des travaux et de différentes étapes du projet ;
- le site Web du promoteur du projet de parcs éoliens accessible à l'adresse suivante : <https://www.parcseoliensseigneuriedebeaupre.com/développement> ;
- le site Web du projet éolien de Neiges – Secteur Sud du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs accessible à l'adresse suivante : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-12-242 où vous pouvez vous inscrire à une « Alerte courriel » pour être informé du dépôt de nouveaux documents pour ce projet ;
- le site Web du projet éolien des Neiges – Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) accessible à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eolien-desneiges-secteur-sud/documentation> où vous pouvez vous inscrire à une « Alerte dossier » pour recevoir les informations concernant ce dossier du BAPE.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents visés par votre demande puisqu'ils contiennent en substance des renseignements de nature commerciale et financière appartenant à Hydro-Québec ou fournis par des tiers, de même que des opinions juridiques, des avis, des recommandations et des analyses. La divulgation de ces documents risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme et de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de tiers. Nous invoquons à cet égard les articles 9, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 32, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que le secret professionnel de l'avocat (article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, article 60.4 du *Code des professions* et article 131 de la *Loi sur le Barreau*).

Nous vous rappelons que ces projets contribueront à l'augmentation de la production d'électricité au Québec, ce qui est en phase avec l'une des cinq grandes priorités mentionnées de notre *Plan d'action 2035-vers un Québec décarboné et prospère*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.